

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE2978

présenté par

Mme Pochon, Mme Belluco, M. Raux, M. Fournier et les membres du groupe Écologiste - NUPES

ARTICLE 2

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 5° D'accroître le nombre de formateurs et d'enseignants de la formation professionnelle publique aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif d'accroître le nombre de personnes formées aux métiers de l'agriculture nécessite de renforcer les effectifs de formateurs et d'enseignement de la formation professionnelle publique de ces secteurs. Tel est l'objet du présent amendement.